

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice	9	L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 25 novembre
présents	7	le Conseil Municipal de la commune de Villeny, dûment convoqué,
votants	9	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
pouvoirs	2	

Sous la présidence de Monsieur Hubert CHEVALLIER, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal 19 novembre

Présents : M. CHEVALLIER Hubert, MR HERPIN Dominique, MME DUCHÈNE Françoise, MME BOUCHER Christel, MR TROY Richard, Mme RENARD Aude,

Excusés : MME FROGER Bérangère (pouvoir à Mr HERPIN Dominique) Mme DELAHOUSSE Morgane (pouvoir à MME DUCHENE Françoise)

Secrétaire de séance : Dominique HERPIN.

OBJET : MODALITES DE FACTURATION DES SESSIONS DE FORMATIONS AUX GESTES DES PREMIERS SECOURS

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'en concertation avec les communes de la communauté de communes de la Sologne des Etangs, le devis présenté par le SDIS pour le déroulement de six sessions de formations initiales aux gestes des premiers secours et d'une session de recyclage, a été validé par la communauté de commune de la Sologne des Etangs, pour un montant global de 3 660 €.

51 agents en formation initiale et 3 agents en recyclage étaient inscrits aux sessions correspondantes, pour 10 communes participantes à cette mutualisation.

Une refacturation par la Communauté de Communes aux communes membres est proposée, sur la base du nombre d'agents inscrits aux différentes sessions.

Pour la commune de Villeny, la refacturation s'élève à 323.53 € pour 5 agents inscrits.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes et représentées de

- **APPROUVER** les modalités de refacturation de formations initiales et recyclages aux gestes des premiers secours délivrées par le SDIS de Loir-et-Cher et les montants proposés par la Communauté de Commune
- **AUTORISER** Mr le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget

2025-58

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture

Pour copie conforme

Le Maire



Hubert CHEVADIER

Le secrétaire de séance



Dominique HERPIN